REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-3036

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique foncière 2021-2026 - Échanges sans soulte - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Michèle Edery

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-3036

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique foncière 2021-2026 - Échanges sans soulte - Individualisation partielle d'autorisation de programme

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

Dans le cadre de son action foncière, la Métropole de Lyon œuvre au service de l'ensemble des politiques publiques visant à répondre aux enjeux sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques afin de rendre le territoire à la fois plus résilient et plus équitable socialement.

Dans ce cadre et dans une perspective de bonne gestion des deniers publics, la Métropole procède, lorsque cela est possible, à des échanges fonciers sans soulte avec des tiers, qu'il s'agisse de personnes morales de droit public ou de droit privé et de personnes privées, nécessaires à la mise en œuvre de ses projets.

L'article 1702 du code civil dispose : "*L'échange est un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre*". Il s'analyse comptablement comme une opération de cession, suivie d'une acquisition. L'absence de soulte signifie que les biens sont de même valeur. Ces échanges fonciers donnent lieu à des actes authentiques devant notaire et peuvent concerner le domaine privé, comme le domaine public, dans le respect du code général de la propriété des personnes publiques.

Les biens échangés peuvent être de toute nature, terrains, biens bâtis, lots de copropriétés, etc.

Afin de favoriser et de fluidifier le développement de ces échanges patrimoniaux sans soulte, sans grever l'autorisation de programme Réserves foncières hors logement social, il est proposé d'individualiser en dépenses annuellement une autorisation de programme dédiée, qui sera équilibrée par des recettes de cessions foncières d'un montant équivalent imputées sur la section de fonctionnement. Le montant de cette autorisation de programme sera déterminé en fonction des échanges sans soulte prévus dans l'année en cours.

Au titre de l'année 2025, il est proposé d'individualiser 2 500 000 € sur cette autorisation de programme dédiée.

La sortie estimée du bien du patrimoine de la Métropole s'effectuera en dépenses et en recettes par des écritures d'ordre ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en place d'une autorisation de programme équilibrée afin de favoriser les échanges sans soulte menés par la Métropole au titre de l'année 2025.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière pour un montant de 2 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal sur l'opération n° 0P07O9922.

3° - L'entrée des biens acquis pour leur vénale sera imputée - exercice 2025 - chapitre 21 pour les dépenses et chapitre 77 pour les recettes - opération n° 0P07O9922.

4° - La sortie des biens cédés pour leur valeur vénale fera l'objet d'écritures d'ordre aux chapitres 042 pour les dépenses et 040 pour les recettes - opération n° 0P07O2752.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338626-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025